



**SECRETARIAT D'ÉTAT  
CHARGÉ DE L'ÉCONOMIE  
SOCIALE, SOLIDAIRE  
ET RESPONSABLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**L'économie  
sociale  
et solidaire**

## L'ESS en bref

**L'économie sociale et solidaire (ESS) désigne un ensemble de structures qui exercent une activité économique, comme toutes les entreprises, mais avec un fonctionnement et des missions assez différents des entreprises classiques.**

Ainsi, les entreprises de l'ESS se préoccupent en premier de leur impact social ou écologique. Elles visent à remettre l'humain et la solidarité au cœur de l'économie et répondre aux grands défis de la société.

**Exemples :** les entreprises et les salariés de l'ESS travaillent pour combattre l'illettrisme et le décrochage scolaire, venir en aide aux personnes âgées ou aux personnes en situation de handicap, développer des recycleries ou des ressourceries qui permettent de limiter le gaspillage, etc. Elles peuvent embaucher des personnes qui ont de grandes difficultés à trouver ou retrouver du travail.

Ces entreprises adoptent des modes de gestion démocratiques et participatifs. Elles encadrent strictement l'utilisation des bénéfices qu'elles réalisent : le profit individuel est proscrit et les résultats sont réinvestis.

C'est pourquoi l'État et les collectivités (région, département, commune...) les soutiennent financièrement.

## Les valeurs de l'ESS, l'humain avant le profit



### Une gestion démocratique

Le fonctionnement des entreprises de l'ESS permet la participation de tous dans la prise de décisions. Beaucoup d'entre elles sont fondées sur le principe « une personne = une voix » ;



### Une entreprise au-delà de l'entreprise

La structure peut s'appuyer sur l'engagement personnel et collectif de très nombreux volontaires (salariés mais aussi adhérents, bénévoles, bénéficiaires, coopérants, militants...)



### Une recherche de l'intérêt général ou collectif

Le projet d'entreprise vise à répondre à des enjeux qui nous concernent tous, comme la protection de l'environnement ou la lutte contre la pauvreté.



### Une lucrativité limitée

Quand elle fait des profits, l'entreprise doit obligatoirement en réinvestir une partie dans le projet. Elle doit également le répartir équitablement c'est-à-dire qu'il n'y a pas de grands écarts entre la rémunération des salariés et des dirigeants.

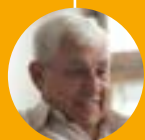
# L'ESS EN QUELQUES CHIFFRES



**14%**  
de salariés  
travaillent dans l'ESS,  
(plus d'un sur 10) soit

**2,4**  
millions

de Françaises  
et de Français



L'ESS représente

**10% du PIB**

cela veut dire que pour  
100 € de richesse  
nationale, 10 sont  
générés par l'ESS



L'ESS,  
en particulier  
**les associations,**  
s'appuie aussi sur

**12 millions**  
de bénévoles



**200 000**

entreprises  
sont des structures  
de l'économie sociale  
et solidaire

# La grande famille de l'ESS

**L'ESS regroupe cinq « membres » qui sont autant de modèles d'organisation qui diffèrent en fonction des buts poursuivies.**

## ● Les associations

Ce sont des groupements de personnes volontaires réunies autour d'un projet commun. Il existe des centaines de milliers d'associations et 168 000 d'entre elles ont au moins 1 salarié.

| **Exemples** : Emmaüs, Restos du Cœur, ...

## ● Les fondations

Elles reçoivent des dons, des droits ou des ressources (de particuliers ou d'entreprises) qui leur permettent de financer un ou des projets d'intérêt général.

| **Exemple** : Fondation de France

## ● Les mutuelles

Ce sont des assurances dont les adhérents sont à la fois les bénéficiaires et les propriétaires ; contrairement aux assurances classiques, les bénéfices vont exclusivement aux assurés, aux salariés ou aux réserves.

| **Exemples** : MGEN, Harmonie Mutuelle, La Mutuelle Générale

## ● Les coopératives

Ce sont des entreprises où les salariés et les usagers sont tous membres et détiennent à ce titre une part égale dans la structure, tant pour prendre les décisions (« une personne, une voix ») que partager les profits.

| **Exemple** : Biocoop, C qui le Patron ?

## ● Les entreprises sociales

Ce sont des entreprises commerciales classiques mais qui suivent les principes de l'ESS, par exemple en faisant travailler des personnes éloignées de l'emploi ou en limitant les écarts de salaires.

| **Exemple** : Yuka, Too Good to Go



Ce document est réalisé  
par le Secrétariat d'État  
chargé de l'économie sociale,  
solidaire et responsable  
dans le cadre du soutien apporté  
à la Semaine de l'ESS à l'École,  
initiative pilotée par l'ESPER,  
l'OCCE et Coop FR.

### **Plus d'informations**

Cabinet d'Olivia Grégoire  
Secrétaire d'État à l'économie  
sociale, solidaire et responsable  
[reformes.essr@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:reformes.essr@cabinets.finances.gouv.fr)  
01 53 18 45 49